

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011

Présents : ANSELME Ch. - KRZYZELEWSKI J. - FILLION-ROBIN D. - CONVERS Ch. - MAILY Ch. - BERNARD-GRANGER N. - ALAIS I. - MOUTON N. - NICOLAZZO G. CHATELARD A. - DURET G. - FAVRE-FELIX D. - FELIZAT A.M. - REMY M.F. - RICHARD M. - VANDAMME F.

Excusés : CHEVALIER-GACHET M.L. - GEOFFROY M. -

Absents : Drux T. - SAGE R. -

Public :2

58 - Approbation du compte rendu de la séance du 6 juin 2011

Le procès verbal de la séance du 6 juin 2011 est approuvé à l'unanimité des présents.

59 - Liste des jurés d'assises 2012

Monsieur le Maire communique les noms des jurés d'assises tirés au sort le 4 juillet.

- 9 – ALAIS Dominique
- 35 – ANSELME Myriam
- 540 – COULLAUD Jean-François
- 999 – AGUAYO-CIMIANO Anne-Marie
- 1001 – TOURNERY Sandrine
- 1105 – JONETTE Cyrille
- 1411 – MOCELLIN Robert
- 1661 – REMY Marie-France
- 2112 – VULLIET Bernard

60 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

➤ **Avis du Conseil**

La Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales demande à chaque Préfet d'élaborer pour son département un cadre de référence à l'intercommunalité pour les six années à venir, qui prend la forme d'un schéma départemental de Coopération Intercommunale.

Ce schéma doit viser le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Le projet de schéma a été présenté, par le Préfet de la Haute Savoie, à la commission Départementale de la Coopération Intercommunale le 22 avril dernier et doit être adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification. Ceux-ci disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet pour se prononcer.

Le territoire communal étant impacté par la suppression du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Fillière qui regroupe les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Fillière sauf Naves-Parmelan et Villaz, la CCPF prendrait la compétence eau potable, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis .

Le Conseil Municipal,

- **Émet** un avis favorable à la suppression du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Fillière et à la reprise de la compétence eau par la CCPF
- **S'inquiète** de la proposition d'extension de la Communauté de Communes de l'Agglomération d'Annecy aux Communautés de Communes limitrophes (« perspectives de rationalisation à moyenne échéance »). La Communauté de Communes du Pays de Fillière travaille à la mise en place d'une politique touristique commune avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et s'est également rapprochée de la Communauté de Communes Fier et Ussets.

Le Conseil Municipal entend privilégier ces collaborations naissantes, et, rappelle avec force qu'il ne souhaite pas intégrer la Communauté d'Agglomération d'Annecy.

61 – Patrimoine Communal : Biens Vacants et Sans Maître**➤ Décision d'aliénation et fixation du prix**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 8 novembre 2010, le Conseil Municipal l'a autorisé à aliéner la parcelle F 907 de 292 m² située à Usillon issue de biens vacants sans maître et intégrée au domaine privé de la Commune et avait fixé le prix de vente à 20 € le m².

Suite aux négociations, un plan a été établi par le géomètre afin de partager la parcelle entre les trois propriétaires riverains intéressés : Lamy, Nouacer et Verdet.

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les actes de ventes correspondants avec les acquéreurs
- Dit que tous les frais (géomètre, notaire) seront à la charge des acquéreurs et répartis au prorata du nombre de m² cédés.

62 - Modification du Tableau des Emplois**➤ Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (17.5/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2011**

Afin de pérenniser l'emploi de la personne chargée de la gestion de la Salle Tom Morel et du ménage au groupe scolaire, il vous est demandé de bien vouloir autoriser la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (17.5/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil Municipal,

- **Décide** de la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet (17.5/35^{ème}), à compter du 1^{er} juillet 2011.

63 - Presbytère – Opération n° 10**➤ Attribution des Marchés Mission SPS et Contrôle Technique**

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques techniques de l'opération :

Réhabilitation de l'ancien presbytère (630 m² environ) et construction d'une extension semi enterrée (145 m² environ) en vue de répartir différentes entités fonctionnelles par niveau, savoir les fonctions paroissiales, l'installation d'une maison médicale et de salles de réunion et séminaire.

Des consultations ont été lancées pour les missions SPS et Contrôle Technique en procédure adaptée et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30.06.2011 pour examiner les offres.

Concernant la mission SPS, sept dossiers sont parvenus en Mairie dans les délais impartis.

Compte tenu des critères de sélections du règlement de consultation et des notations faites en application des règles de la consultation, les membres de la Commission proposent de retenir **le Cabinet ACBTP**, ZI Rue Lavoisier BP 50 - 52800 NOGENT, pour un montant de 2 996.25 € H.T, soit 3 583.52 € TTC.

Concernant le contrôle technique, trois dossiers sont parvenus en Mairie dans les délais impartis.

Compte tenu des critères de sélections du règlement de consultation et des notations faites en application des règles de la consultation, les membres de la Commission proposent de retenir **l'entreprise Qualiconsult**, - 11 rue Tanay - 74960 CRAN GEVRIER pour un montant de 6 890.00 € H.T, soit 8 240.44 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- **De retenir** le bureau **ACBTP** pour un montant de 2.996.25 € HT – **3.583.52 € TTC** pour la **Mission SPS**
- **De retenir** le bureau **QUALICONSULT** pour un montant de 6.8900 € HT – **8.240.44 € TTC** pour la **Mission de Contrôle Technique**
- **Autorise** le Maire à signer les marchés correspondants

**Madame RÉMY Marie-France rejoint la salle des délibérations
ce qui porte le nombre de présents à 16 et le nombre de votants à 16.**

64 - ERDF

➤ Autorisation de signature de plusieurs Conventions

Afin de permettre le passage d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles communales H 1431 au lieu dit « Grosses Terres » et H 1432 au lieu dit « Champ Girod » et d'une ligne électrique aérienne sur la parcelle communale H 1432 au lieu dit « Champ Girod », il vous est demandé de bien vouloir autoriser la signature de 2 conventions avec ERDF.

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les conventions de servitudes correspondantes avec ERDF
 - parcelle section H n°1431 et 1432 lieux-dits Grosse Terre et Champ Girod : pose d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 65 mètres ainsi que ses accessoires
 - parcelle section H n°1432 lieux-dits Champ Girod : pose de supports de conducteurs aériens d'électricité

65 – Piste Forestière du Mont

➤ Avenant n° 1 au Marché : Approbation et Autorisation de signature

Par délibération du 8 novembre 2010, le Conseil municipal a décidé d'autoriser la signature du marché de travaux de desserte en forêt communale au Mont avec l'entreprise LATHUILLE pour un montant de 39 752.60 € HT.

Compte tenu de travaux modificatifs et supplémentaires à réaliser sur ce chantier :

- recherche de nouvelles zones de prélèvement de matériaux pierreux sur le chantier pour effectuer les travaux prévus et transport de ces matériaux en amont induisant une plus value par rapport au coût initial
- réalisation de bretelles améliorant la desserte du massif forestier et permettant de trouver sur ces emprises le gisement des matériaux manquants qui ont nécessité des travaux de pelle et tombereaux en régie
- fourniture et pose de buses supplémentaires sur la place de stockage
- fourniture et pose de gravier pour asseoir les buses prévues sur la place de stockage
- fourniture et pose de grille pour gérer les eaux d'écoulement entre le passage busé et les fossés situés entre la route communale et la place de stockage

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 juin 2011, a émis un avis favorable à l'avenant n° 1 à ce marché d'un montant de 24 862,90 € HT.

Le Conseil Municipal,

- **Entérine** la décision de la CAO du 20 juin 2011
- **Autorise** le Maire à signer cet avenant de **24.862.90 € HT** avec l'entreprise **LATHUILLE**.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe Bois et Forêts

66 – Rapport des Commissions Municipales

<p>➤ Communication</p>	<p>➤ <u>Cérémonie du 14 juillet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande de participation et d'aide pour le service du vin d'honneur <p>➤ <u>Glières fête la liberté le 24 juillet</u></p> <p>➤ <u>Réunion du Syndicat Mixte des Glières le 4 juillet</u></p>
-------------------------------	---

<p>➤ Urbanisme</p>	<p>➤ <u>Commission urbanisme le 5 juillet</u> ➤ <u>PLU</u> Commission interne le 13 juillet Commission avec urbaniste le 20 juillet La maquette du règlement devrait être prête pour fin juillet Finalisation du rapport pour l'automne en vue d'une présentation aux personnes publiques associées Enquête publique prévue pour début 2012</p>
<p>➤ Voirie</p>	<p>➤ <u>Travaux de PATA terminés</u> Dépenses plus importantes que prévues car beaucoup de routes sont en mauvais état. La route de la Luaz sera finie ultérieurement après réalisation des travaux d'enrochement qui nécessitent une autorisation de l'Agence de l'Eau et doivent être faits avant octobre ou reportés au début de l'année prochaine. Choix du maître d'œuvre : en attente de 2 devis</p>
<p>➤ Bâtiments</p>	<p>➤ <u>Clocher de l'Eglise :</u> Mise en sécurité de l'horloge et des abassons devis Acroterre de 8.300 €. Dans l'urgence, possibilité de ne valider que la partie se rapportant à l'horloge et demander un autre devis dans un délai très court ➤ <u>MJC :</u> Mobilier petite enfance arrivé</p>
<p>➤ Affaires Scolaires</p>	<p><u>L'aire de jeux :</u> dossier en cours</p>
<p>➤ Informations</p>	<p><u>réunion publique du 1^{er} juillet à la Sapinière :</u> Salle prêtée gratuitement <u>Jardins potagers :</u> 6 personnes sur 15 ont réglés les 30 €, délai de règlement reporté au 30 août, sinon retrait du jardin <u>Repas élus/personnel</u> Date avancée au 28 août <u>Cyclo sportive :</u> Appel aux bénévoles, réunion le 5 juillet <u>Projet de création d'un centre socio-culturel :</u> Le projet, inscrit dans les statuts de la CCPF lors du mandat précédent, répond aux besoins de plusieurs associations sportives et culturelles mais le coût prévu est élevé (plus de 4 millions d'euros) et le plan de financement n'est pas encore finalisé. La Création de la zone artisanale intercommunale des Voisins à St Martin Bellevue va créer de nouvelles recettes mais elles ne suffiront pas à couvrir l'ensemble de cette dépense. Une augmentation des impôts va sans doute s'avérer nécessaire. Elle devrait être au minimum de 10%, ce qui représenterait environ 30 € par famille et par an. La Commune de Thorens-Glières, lors du dernier Conseil de Communautaire a demandé, par la voix de son Maire, qu'un plan de financement soit adopté avant le lancement définitif du projet et s'est opposé à une telle hausse des impôts. Elle préconise d'explorer d'autres pistes afin de trouver de nouvelles recettes, tel que le passage en TPU. Les élus pensent également que la Communauté de Communes doit saisir cette occasion pour se renforcer et élargir ses compétences à de nouveaux domaines, la petite enfance, le sport.</p>

Séance levée à 22h30
La Secrétaire
Geneviève NICOLAZZO

Le Maire
Christian ANSELME